

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-11-4-2

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014 - 2019 : REVISION ET AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE GLOBALE RELEVANT DU SECTEUR SPECIFIQUE " EHPAD " MODIFICATION DE LA PROCEDURE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2013-3-5-3 du 21 juin 2013 relative aux fondamentaux de la démarche de la deuxième génération des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 relative au budget primitif 2014,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-4-5-2 du 18 octobre 2013 relative aux modalités spécifiques de versement des subventions à certaines structures,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2013-10-4-11 du 15 novembre 2013 relative à l'adoption des règles de fonctionnement relatives aux projets relevant du secteur spécifique « EHPAD » du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la révision et l'ajustement des enveloppes par Territoire de Vie selon le détail figurant en annexe n°1 pour un montant total de 20 582 000 €.

- Approuve la modification apportée à la procédure relative à l'octroi d'une subvention d'investissement départementale aux EHPAD et accueils de jour personnes âgées en remplaçant la réalisation d'une étude diagnostic par la réalisation d'une étude préalable d'intention plus globale.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions